

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourtour

Par arrêté en date du 27 juin 2018, le Maire de la commune a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. L'évaluation environnementale du PLU et une évaluation des incidences Natura 2000 figurent dans le rapport de présentation du PLU. Conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme, la commune a sollicité l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. L'absence d'observation de l'Autorité environnementale a été publiée le 1er juin 2018.

L'enquête se déroulera en Mairie de Tourtour du 23 juillet 2018 au 24 août 2018 inclus

Le dossier d'enquête publique est consultable, durant l'enquête publique :

- en Mairie de Tourtour aux jours et heures habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Tourtour.
- sur le site internet suivant <https://www.registredemat.fr/plu-tourtour>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
- soit sur le registre d'enquête en ligne sur le site <https://www.registredemat.fr/plu-tourtour>,
- soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Hôtel de Ville, 83690 Tourtour,
- soit par mail à l'adresse: plu-tourtour@registredemat.fr.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- Le lundi 23 juillet 2018 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 31 juillet 2018 de 14h30 à 17h00
- Le mercredi 8 août 2018 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 16 août 2018 de 14h30 à 17h00
- Le vendredi 24 août 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Tourtour, soit par courrier : Hôtel de Ville, 83690 Tourtour, soit par téléphone : 04.98.10.25.25.

Caractéristiques principales de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU :

Le PLU de Tourtour comporte quatre orientations générales :

- 1°) Respecter le caractère rural de Tourtour : Le PLU fixe la politique communale de développement urbain pour les 15 à 20 prochaines années. L'objectif est de permettre un accueil mesuré de nouvelles populations, au sein d'un environnement naturel protégé.
- 2°) Développer les activités agricoles et touristiques : le PLU engage la commune vers un développement économique durable et local, basé sur ses propres richesses. L'agriculture prend donc ici toute sa place, ainsi que l'activité de carrière. Le développement de l'accueil touristique est à favoriser sur l'ensemble du territoire en harmonie avec les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères. Le cœur du village doit concentrer un maximum d'attractivité économique, à l'année, tant auprès des habitants que des visiteurs.
- 3°) Mettre en valeur le cadre naturel, paysager et historique de Tourtour : le PLU porte une attention particulière aux perceptions lointaines et rapprochées depuis le village médiéval de Tourtour, et différents points de vue notamment le grand paysage sud varois offert depuis l'esplanade du Château. Le PLU encourage à protéger le patrimoine et à maintenir le village dans son écrin agricole et végétal.
- 4°) Prendre en compte les continuités écologiques et les secteurs sensibles : Le PLU considère les continuités écologiques comme support du développement communal et de la préservation des espèces, des espaces naturels et des ressources. Le PLU développe des mesures destinées à protéger le fonctionnement écologique du territoire en appliquant une Trame Verte et Bleue cohérente avec les grandes orientations régionales de préservation des continuités écologiques, et en identifiant les secteurs soumis aux risques naturels afin de limiter leur vulnérabilité.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU arrêté le 9 février 2018 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Modalités relatives à l'enquête :

Monsieur le Général René Leestmans, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours le Commissaire Enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. **Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet <https://www.registredemat.fr/plu-tourtour>** et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.